PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 août 2016 - 20 heures 15 Mairie de MONTLEBON

Date de convocation: 17/08/2016

Présents: M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M.

P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN,

Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE.

Absents excusés: M. J. GARREAU, M. D. SCHALLER.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. R. BINETRUY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20160822-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2016

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160822-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant	Objet	
17/08/2016	C2M (Loray)	132,03 € HT	2 distributeurs papier et 4 distributeurs savons	
12/08/2016	DMF (Les Granges Narboz)	123,58 € HT	1 miroir sanitaires cloître	
01/08/2016	Yannick BOLE (Montlebon)	1 160,00 € HT	Ajustage et réglage se toutes les portes d'accès du cloître	

20160822-03 Choix du prestataire pour l'acquisition de mobilier dans les salles municipales

Une consultation a été lancée le 08 juin 2016 pour l'acquisition de mobilier dans les nouvelles salles communales, ainsi que dans la salle des sociétés du cloître et à la salle des fêtes. Le retour des offres s'est fait le 22 juin 2016 à 12h00. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le même jour pour l'ouverture des plis, a constaté la réception de quatre candidatures.

La Commission Bâtiments a fait l'analyse de ces offres les 30 juin et 17 août 2016 à partir des critères de jugement suivants : prix 40 % ; respect du cahier des charges 60 %. Au cours de la période d'analyse, les quatre candidats ont été invités à présenter des échantillons de leur mobilier.

L'estimation du marché est de 61 367,00 € HT. Le résultat de la consultation est le suivant :

- Société BURO CONSEIL (Woippy):
 - Gamme 1 : 23 753,00 € HT Gamme 2 : 26 666,66 € HT
- Société EUROBUREAU (Pontarlier) :
 - Gamme 1 : 49 227,22 € HT Gamme 2 : 59 218,16 € HT

Société REFERENCE BURO (Besançon)

Gamme 1: 37 350,00 € HT - Gamme 2: 36 505,00 € HT

Société TELEMATIQUE SERVICE (Pontarlier)

Gamme 1 : 40 330.00 € HT - Gamme 2 : 45 519.60 € HT

Après étude du contenu des candidatures, la Commission Bâtiment propose le classement final suivant :

Candidats	Note critère 1 PRIX 40 %	Note critère 2 RESPECT CCTP 60 %	NOTE FINALE	CLASSEMENT
BURO CONSEIL	40.00	24	64.00	4ème
Gamme 1				
BURO CONSEIL	35.63	38	73.63	3ème
Gamme 2				
EUROBUREAU	19.30	58	77.30	1 ^{er}
Gamme 1				
Eurobureau	16.04	58	74.04	2 ^{ème}
Gamme 2				
REFERENCE BURO	25.44	33	58.44	6 ^{ème}
Gamme 1				
REFERENCE BURO	26.03	33	59.03	5 ^{ėme}
Gamme 2				
TELEMATIQUE S.	23.56	31	54.56	7 ^{ème}
Gamme1				
TELEMATIQUE S.	20.87	33	53.87	8 ^{ème}
Gamme 2				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 16 voix pour :

- DONNE son accord pour l'acquisition de mobilier de salles, auprès de la société EUROBUREAU, pour un montant total de 49 227,22 € HT, soit 59 072,66 € TTC.
- DONNE son accord pour faire reprendre une partie du mobilier actuel à 392,00 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.

20160822-04 Choix du prestataire pour l'acquisition d'un pack mobile informatique au groupe scolaire

Monsieur Fabien BEZ fait le point auprès du Conseil Municipal de l'avancée des nouveaux équipements technologiques au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud, avec notamment l'installation de deux tableaux interactifs.

Les éléments permettant d'établir un choix de prestataire pour le pack mobile informatique, n'étant pas encore complets, il propose d'ajourner le sujet jusqu'au prochain Conseil Municipal. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<u>20160822-05 Décision Modificative 02 Budget Communal – Mouvement de crédits entre</u> section

Suite à un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de Besançon en date du 15/06/2016, nous demandant le remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement en mai 2013 et mai 2014, pour un montant total de 10 494,00 €, et après vérifications des encaissements, il est proposé au Conseil Municipal, les mouvements de crédits suivants : FONCTIONNEMENT

- Baisse des crédits de 10 494,00 € au chapitre 022 dépenses imprévues fonctionnement
- Augmentation des crédits de 10 494,00 € au chapitre 023 virement à section investissement

INVESTISSEMENT

- Augmentation de crédits de 10 494,00 € au chapitre 021 virement de section fonctionnement
 - Ouverture de crédits de 10 494,00 € à l'article 10223 Taxe Local d'Equipement pour le reversement de la TA trop perçue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

 DONNE son accord pour la Décision Modificative n°02 du Budget Communal 2016 telle que présentée ci-dessus.

2016/090

20160822-06 Convention de mise en vente de bois verts en bloc et sur pied

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles, l'Office National des Forêts s'engage à réaliser, pour le compte de la commune de Montlebon, la mise en vente d'une coupe dans les propriétés communales non susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière (parcelles hors régime forestier).

L'ONF réalisera le martelage des bois à abattre sur une surface de 0,3 hectare environ, situés chemin du Mont Gaudichot. Cela concerne un volume de 100 stères environ. Cette opération comprend la désignation des tiges faisant partie de la vente et/ou délivrées à la commune en bois de chauffage, puis l'estimation matière et argent des produits.

L'ONF réalisera également la mise en vente des coupes. Le mode de vente retenu est :

- Sur pied dans une vente par soumissions ONF
- Sur pied à l'amiable pour les arbres mitoyens.

L'ONF assurera également la surveillance de l'exploitation.

La commune s'engage à rémunérer l'ONF aux conditions suivantes :

- 12 % du montant HT de la vente des grumes
- Ou 12 % du prix de retrait fixé par le propriétaire en cas d'invendu
- 12 % de l'estimation HT des bois délivrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la vente décrite ci-dessus selon les conditions de l'ONF.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour l'exécution de la prestation.

20160822-07 Annexion du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Doubs Amont au Plan d'Occupation des Sols

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture du Doubs, par courrier du 21 juillet 2016, lui demande de prendre un arrêté afin d'annexer le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Doubs Amont au Plan d'Occupation des Sols de Montlebon.

L'arrêté municipal qui sera pris prochainement, répond aux dispositions de l'article L.153.60 du code de l'urbanisme. Le PPRI Doubs Amont a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation en date du 01^{er} juin 2016. Un exemplaire est à disposition au secrétariat général de la commune. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160822-08 Convention de prêt d'une salle communale à l'usage de la société de musique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'office notarial nous demande des renseignements complémentaires pour pouvoir établir un projet de convention de mise à disposition de salles communales auprès de l'association l'Echo de la Montagne. Notamment, il est impératif de savoir si le cloître appartient au domaine public, ou bien au domaine privé de la municipalité.

Des recherches vont être menées en ce sens en interne. En attendant le document définitif, Madame le Maire propose au Conseil Municipal qu'il soit établit avec l'association l'Echo de la Montagne une convention provisoire pour permettre leur emménagement pour la rentrée scolaire. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160822-09 DIA sur la parcelle cadastrée ZH 252 sise 1 rue du Liseron

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle ZH 252, sise 1 rue du Liseron au lotissement Champ Prouvet, d'une contenance de 849 m², pour un montant de 150 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

20160822-10 Prolongation du contrat à durée déterminée de 10 heures sur le poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe de 28 heures

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recrutement temporaire de 10 heures avait été délibéré le 27 août 2015 afin d'assurer la mission d'entretien des locaux scolaires dévolu au poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe de 28 heures annualisées.

Le CDD arrivant à son terme le 31 août 2016 il est proposé au Conseil Municipal de procéder à sa prolongation pour une durée d'un an, soit du 01er septembre 2016 au 31 août 2017 inclus. La commune de Montlebon fait appel à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour la gestion de l'accueil de loisirs depuis septembre 2015. Il n'y a donc plus lieu de recruter un animateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la prolongation d'un an (du 01/09/2016 au 31/08/2017 inclus) du contrat à durée déterminée de 10 heures annualisées par semaine, pour la mission d'entretien d'une partie des locaux du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat avec l'agent qui était nommé sur le précédent contrat à durée déterminée.

20160822-11 Analyse des besoins en heures d'entretien des bâtiments communaux

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal l'évaluation des besoins supplémentaires en heures de ménage, suite à l'ouverture de nouvelles salles communales, dans le cloître, au groupe scolaire et à la salle des fêtes.

Bâtiment	Description	Temps évalué	Durée hebdo annualisée	Coût	
Groupe scolaire	Ouverture de la 6ème classe de l'école primaire	30 mn par jour 5 jours par semaine scolaire 27 jours en vacances scolaires	2h00	322 € / mois 1 288 € supplémentaires pour le budget	
Groupe scolaire	Deux cages d'escalier (niveau N-1 à niveau N+2)	3 heures aux vacances scolaires (5 périodes)	0h15	2016 3 864 € / an	
Extension école	Classe UE UTED	50 mn par jour 5 jours par semaine scolaire 27 jours en vacances scolaires	3h15		
			5h30		

Bâtiment	Description	Temps évalué	Durée hebdo annualisée	Coût
Cloître	1 salle de réception – 2 salles de réunion – 1 petite salle de musique – sanitaires – couloirs – ascenseur – escaliers de secours – locaux de stockage	6 heures par semaine	6h00	468 € / mois 1 872 € supplémentaires pour le budget 2016
Salle des fêtes	Salle judo (1er étage) – sanitaires - couloirs	2 heures par semaine	2h00	5 616 € / an
			8h00	

A compter du 01er septembre 2016, la municipalité a besoin de 13h30 de ménages supplémentaires, 5h30 pour la partie scolaire et 8 heures pour le cloître et les nouveaux locaux judo à la salle des fêtes.

Mairie de Montlebon 2016/092

20160822-12 Création d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe de 5,50 heures annualisées

Suite à l'analyse des besoins en heures supplémentaires pour l'entretien des locaux scolaires à Montlebon, Madame le Maire propose la création d'un nouveau poste d'Adjoint Technique 2ème classe de 5,50 heures hebdomadaires annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE la création d'un poste supplémentaire d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à raison de 5,50 heures annualisées.
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer la déclaration de création et de vacance d'emploi à partir du 01er septembre 2016 auprès du Centre de Gestion du Doubs.
- AUTORISE Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.

20160822-13 Augmentation du nombre d'heures du poste d'Adjoint Technique 2ème classe de 20 heures

Suite à l'analyse des besoins en heures supplémentaires d'entretien des locaux du cloître de Montlebon, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'augmentation du nombre d'heures du poste d'Adjoint Technique 2ème classe occupé par Madame Lydie DELAVELLE.

Il passera de 20 à 28 heures hebdomadaires à compter du 01^{er} septembre 2016. Madame le Maire a pu déjà s'entretenir avec l'agent pour avoir son assentiment. Celui-ci avait déposé son courrier de demande de passer à 28 heures hebdomadaires, en date du 08 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTÉ l'augmentation du nombre d'heures du poste d'Adjoint Technique 2ème classe de 20 à 28 heures annualisées, à compter du 01er septembre 2016.

20160822-14 Approbation du nouveau tableau des emplois de la commune de Montlebon

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'adopter le nouveau tableau des emplois résultant des dernières modifications liées aux heures d'entretien des bâtiments communaux, et qui prendra effet au 01er septembre 2016 :

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF	POURVU	DUREE HEBDO DE SERVICE	DUREE HEBDO DE L'AGENT
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	1		35 h	35 h
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C C	1		35 h	35 h
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	С	1		35 h	28 h (temps partiel)
Sous-total 1		3	3		
FILIERE TECHNIQUE		************		***************************************	***************************************
Technicien	В	1		35 h	35 h
Adjoint Tech. Principal 1ère classe	С	1		35 h	22,50 h (temps partiel)
Adjoint Technique 1ère classe	С	1		1 poste 29,50 h	29,50 h
Adjoint Technique 2eme classe	С	4		1 poste 35 h	35 h
				1 poste 33 h	33 h
				1 poste 28 h	28 h
				1 poste 5,50 h	5,50 h
Sous-total 2		7	6		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		************	************		
ATSEM Principal 1ère classe	C	1		35 h	35 h
ATSEM Principal 2ème classe	С	1		35 h	35 h
Sous-total 3		2	2	,	
	*********	A10.101.101.101.101.	*************	***************************************	
FILIERE ANIMATION			r san ban ti predision	Commission and American Action	uru na saudulai Probit iala Patricia (il 1921)
Adjoint d'Animation 1ère classe	C	1		22,11 h	22,11 h
Adjoint d'Animation 2ème classe	C	1		28 h	28 h
Sous-total 4		2	1		
TOTAL EFFECTIFS		14	12		

Madame le Maire rappelle que sur le poste d'Adjoint d'Animation 1ère classe de 22,11 heures hebdomadaires, l'agent qui l'occupe est actuellement en congé parental et que son remplacement est effectué par une personne embauchée par Familles Rurales, gestionnaire de l'accueil de loisirs pour la commune.

Elle précise également que sur le poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe de 28 heures hebdomadaires, l'agent qui l'occupe est en contrat à durée déterminée de 10 heures hebdomadaires pour les missions d'entretien affectées au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

 DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01er septembre 2016.

20160822-15 Nouveau planning de travail du poste d'ATSEM Principal 2ème classe de 35 heures

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du directeur de l'école maternelle de Montlebon en date du 06 juillet 2016 et relatif à une demande d'augmentation d'heures pour le poste d'ATSEM occupé par Madame Nadine PUGIN. Elle propose comme nouveau planning :

Lundi et jeudi	Mardi et vendredi	Mercredi		
7h20 – 8h20 bus	7h20 – 8h20 bus	7h20 – 8h20 bus		
8h20 – 11h45 école	8h20 – 11h45 école	8h20 – 11h30 école		
13h15 – 15h30 école	13h15 – 15h30 école	11h30 – 12h20 bus		
15h30 – 16h20 bus	15h30 – 16h20 bus	12h20 – 12h50 entretien école		
16h20 – 17h20 entretien école	16h20 – 17h50 entretien école			
Soit un total de 40h30 par semaine scolaire (35 heures annualisées)				
Suppression de la tranche cantine de 11h45 à 13h20, 4 jours / semaine				
Ajout de 6h20 par semaine scolaire de temps d'école				

Madame le Maire précise que ce nouveau planning a pour conséquence d'ôter un agent de l'équipe en charge de la cantine auprès de Familles Rurales. L'association va devoir trouver un remplaçant et la convention de mise à disposition qui liait Madame Nadine PUGIN au service périscolaire n'a plus lieu d'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 DONNE son accord pour le nouveau planning de travail du poste d'ATSEM Principal 2ème classe de 35 heures tel que décrit ci-dessus.

20160822-16 Demande de subvention à la journée Ferme en Fête sur Montlebon

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du 22 août 2016 de Monsieur Florian MONNEY, Président des Jeunes Agriculteurs, relatif à la journée « Ferme en Fête » qui se déroulera le 11 septembre 2016 au GAEC Les Vuillaumiers à Montlebon.

Dans son courrier, M. MONNEY sollicite le soutien de la municipalité pour cette manifestation. Madame le Maire propose une participation financière d'un montant de 100,00 € maximum en offrant une cloche au nom de la commune de Montlebon pour la remise des prix du palmarès du concours de pointage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 DECIDE l'attribution d'une participation financière à la journée Ferme en Fête du 11 septembre 2016, d'un montant de 100,00 € maximum en offrant une cloche au nom de la commune de Montlebon pour la remise des prix.

20160822-17 Prochain Conseil Municipal

Madame le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 26 septembre 2016 à 20h15.

La séance est levée à 22h30.

